

FEUILLE OFFICIELLE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.



PRIX DES ANNONCES :

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.

CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix au-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 7 ^{8^e} Fâre.

V. 8 CONC. N. D.
S. 9 S^e Gorgonie.
D. 10 S^e Valcré.

L. 11 S. Daniel.
M. 12 S. Valéri.
M. 13 S^e Luce.

NL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

payable d'avance.

UN AN. 15 fr.

SIX MOIS. 8

TROIS MOIS. 4

UN NUMERO. 0 fr. 50 cent

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES à Messieurs les Présidents maritimes: Gouverneurs des colonies; Officiers généraux, supérieurs et autres commandants à la mer; Commissaires généraux de la marine; Conseils d'administration des divisions des Équipages de la flotte et des corps de troupes de la marine.
(2^e direction, Personnel: 2^e bureau, État-major, Corps entretenus. Troupes, Équipages).

Versailles, le 8 juillet 1871.

Au sujet de l'autorisation nécessaire aux officiers ou fonctionnaires de la marine pour publier des écrits quelconques.

Messieurs, la dépêche ministérielle du 16 décembre 1852 interdit, vous le savez, aux personnes de tout grade, appartenant à la marine, de faire quelque publication que ce soit sans l'autorisation du ministre; l'ordre de service du 8 mai 1853 (*Bulletin officiel*) indique, en outre, comment cette autorisation doit être comprise lorsque le ministre a jugé à propos de l'accorder.

Cependant, quelques officiers ou fonctionnaires se sont, depuis quelque temps, dispensés de se conformer à cette interdiction.

Il importe, dans l'intérêt de la discipline et dans les circonstances actuelles, plus que jamais peut-être, de veiller à ce que personne ne s'écarte de la règle.

Veuillez rappeler les officiers et les fonctionnaires de la marine de tout grade sous vos ordres à l'exécution rigoureuse des prescriptions contenues dans la présente dépêche, dont j'ordonne l'insertion au *Bulletin officiel*.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,

Signé: POTHUAU.

Une demande a été adressée à l'Administration par le sieur Leblanc (Jean), dans le but d'obtenir, pour y construire une maison en pierre ou en brique, la concession, à titre gratuit, d'un terrain portant le n° 303 du plan cadastral de la ville, borné au Nord par la propriété Léon Gravé, à l'Est par la rue Colbert, à l'Ouest par la rue Richerie.

Ledit terrain mesurant 196^m 87 e. carrés. Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande, devront le faire dans le délai d'un mois, à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 7 décembre 1871.

ETAT de la quantité des produits de pêche expédiés de Saint-Pierre, du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre 1871.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS.	PENDANT le mois de DÉCEMBRE.	TOTAL au 1 ^{er} décembre 1871.	PENDANT LA PÉRIODE corresp. de 1870.	AUGMEN- TATION. en 1871.	DIMINU- TION. en 1871.	377.846
Morue sèche.....	965.522k. 4.446.218k.	5.409.740k.	5.786.986k.			
Morue verte.....	133.925k. 8.428.581k.	8.562.506k.	8.373.385k.	189.124k.		
Huile de lotte de morue.....	227.049k. 350.118k.	577.167k.	296.594k.	180.573k.		
Rognes.....	66.406k. 121.430k.	187.86k.	160.409k.	27.727k.		
Jaunes de morue.....	63.785k. 348.921k.	412.706k.	375.080k.	37.626k.		

L'Agent chargé des Bouans,
J. LARUE

Vu: Le Commissaire de l'assemblée maritime,
ED. LIFTAYE.

Vu: L'ordonnateur p. i.,
D'HEUREUX.

ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

AVIS DU DÉPÔT DE LA LISTE DES ÉLECTEURS

AU SÉCRÉTARIAT DE L'ORDONNATEUR.

(Article 7 de l'arrêté du 2^e novembre 1871.)

Les habitants des îles Saint-Pierre et Miquelon sont prévenus que la liste des électeurs de la Chambre de commerce est déposée à partir de ce jour, au secrétariat de l'ordonnateur, et sera com-

muniquée à tout requérant jusqu'au 12 décembre courant, tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi

Saint-Pierre, le 4 décembre 1871.

L'ordonnateur
faisant fonctions de Directeur de l'Intérieur,
D'HEUREUX.

PARTIE NON OFFICIELLE

SPÉCIFIQUE CONTRE LE CROUP ET L'ANGINE COUENNEUSE.

Le *Siècle* publie la correspondance suivante, qui lui est adressée de Vilmer, près Yport :

Je viens de lire la *Gazette des Hôpitaux*, et j'y trouve un fait considérable, si l'observation se vérifie. Je m'adresse aux pères de famille; quel est celui d'entre eux qui n'a pas fiévre au seul nom du croup ? Et bien ! si j'en crois la *Gazette des Hôpitaux*, qui est un journal sérieux, un médecin de Saint-Paul-Lizonne (je ne sais précisément où l'on prend Saint-Paul Lizonne) aurait trouvé un remède contre le croup et par conséquent contre l'angine couenneuse.

M. le docteur comte de Langardière exerce la médecine à Saint-Paul-Lizonne depuis vingt-cinq ans. Pendant cette période, il n'a eu que quatre cas de croup, tous les quatre terminés par la mort. Du 23 septembre 1865 au 25 janvier 1866, une épidémie de croup sévit sur sa commune : douze cas, douze morts !

« Les traitements employés ne me donnant plus d'espérance, écrit le docteur Langardière, je me mis à en chercher un nouveau, et je me fis d'abord cette question : qu'est-ce que le croup ? La pensée me vint subitement que les fausses membranes que j'avais vues sur d'anciens vésicatoires au bras, sur des plaies aux pieds, sur des boutons de diptérie développés autour et au dedans des oreilles, avaient une ressemblance frappante avec le champignon qui se développe sur le raisin, auquel on a donné le nom d'oidium ; comme j'savais que le soufre guérit l'oidium, il me restait à faire l'expérience de ma comparaison, si un nouveau cas de croup se présentait. »

Or, l'occasion ne tarda pas à se produire. Le docteur Langardière est appelé, le 25 janvier, dans un village. Deux enfants venaient de mourir du croup ; une petite fille était atteinte de la veille, et la suffocation marchait à grands pas.

« Je me fis apporter aussitôt, écrit-il, de la fleur de soufre : j'en pris une cuillerée à bouche, que je délayai dans un verre d'eau, et recommandai d'en faire prendre par cuillerée à bouche, d'heure en heure, après

Saint-Pierre, le 7 décembre 1871.

avoir agité le mélange. Le lendemain, l'enfant allait mieux. Nouvelle potion pour la journée. Le surlendemain je cesse mes visites, l'enfant est guérie et n'a plus qu'une toux grasse ; je l'attribue aux fausses membranes qui flottent dans la trachée-artère, et que je recommande aux parents de me garder, si l'enfant les expectore. Deux jours après, une brusque quinte de toux les expulse, et on m'en apporte trois morceaux, déjà desséchés, de la grosseur chacun d'un gros haricot. »

Une cure ne suffisait pas pour asseoir une opinion sur le nouveau remède. Du 25 janvier au 23 mai dernier, six autres cas de croup bien caractérisés sont traités par la fleur de soufre : six guérisons ! Une petite fille était mourante, aucun cris, pas le moindre son ne pouvait sortir de son larynx : des boutons de diphtérie existaient sur ses oreilles, son cou, ses joues et sa tête : sa respiration sifflante pouvait être entendue à 20 mètres. Le docteur s'était muni de la sonde du docteur Guillon pour insuffler du nitrate d'argent dans le larynx ; les parents s'y opposèrent, mais ils consentirent à lui faire avaler de la potion soufrée pendant la nuit.

Le lendemain, dit le docteur, l'enfant, que j'avais regardée comme perdue, était resuscitée ; elle avait même mangé un peu de soupe à mon arrivée, et la voix était revenue. La potion fut encore continuée pendant ce jour, et le surlendemain l'enfant était guérie. »

Pendant une absence du docteur, au mois d'avril, deux cas se présentèrent ; ils furent traités par les anciens moyens ; ils furent promptement mortels.

Ainsi, de septembre à janvier, douze malades, traités par le soufre, guérissent ; enfin pendant ce dernier intervalle, deux malades, traités par l'ancien système, meurent.

Est-ce que ces faits ne sont pas de nature à provoquer de la part des parents, sinon de la part des médecins, de nouvelles tentatives ? Dans des cas si graves, on a malheureusement si peu d'espoir qu'on a le droit et le devoir de tout tenter pour sauver ces innocents malades.

Victor BORIE.

VOYAGE

CHEZ LES INDIENS DE LA GUYANE. (1) (Suite.)

Tout en revenant à notre carbet, aussi chargés de gibier que nous pouvions l'être, nous aperçûmes un gros animal tapi auprès d'une fourmilière et en train de faire un délectable déjeuner. — C'était le *tamanir* ou *fourmilier* que je n'avais point encore eu l'occasion de voir dans l'exercice de ses importantes fonctions. — Gros comme un porc, la queue volumineuse, le corps couvert d'un poil noir long et rude, les pattes armées d'ongles d'une longueur effrayante, son originalité git surtout dans la forme de son museau excessivement long et pointu et dans sa langue très-éfilée, et couverte d'un enduit visqueux. — L'animal l'introduit dans les fourmilières qu'il rencontre, et quand il sent que les insectes s'y sont collés en nombre suffisant, il la retire lentement, déguste sa proie et recommence le même manège jusqu'à replétion complète. Nous trouvâmes inutile de faire une victime de plus et nous laissâmes ce fin gourmet se régaler tout à son aise de son mets de prédilection. — Nos compagnons nous firent comprendre que le *tigre* cherchait quelquefois à faire sa proie du fourmilier ; mais ce n'est pas toujours à l'avantage du félin ; car le fourmilier, attaqué par son

ennemi, se couche sur le dos, étend ses bras armés de ses terribles ongles, et s'il parvient à saisir le tigre, il le transperce de l'arme dont la nature l'a pourvu, et le tigre meurt généralement des suites de cette puissante étreinte.

Un autre animal du même genre, mais d'un aspect tout différent se montra également à nous, vers la fin de notre chasse ; c'est le *paresseux*, sorte de singe aux mouvements lents et armé d'ongles démesurément longs. — Nous n'eûmes qu'à couper la branche sur laquelle il se tenait embrassé pour l'emporter jusqu'à notre gîte, sans craindre de le voir nous échapper.

Vers la nuit, nous arrivâmes à notre carbet, harassés de fatigue et chargés à courir bas de tous les gibiers que nous avions tués. — On nous servit le soir la macaque que nous avions descendue d'un coup de fusil. — La vue de ce corps rôti, diminutif d'un véritable corps humain, me fit d'abord reculer ; il me semblait que j'allais goûter à un être de mon espèce, cuite la broche par des hordes sauvages et que je commettais un acte d'anthropophagie ; mais je ne tardai pas à me remettre de cette impression et je mordis à belles dents dans le râble de la bête. — Je ne dirai point que son goût égalait celui du lièvre ; mais enfin c'était très-mangeable, et un estomac affamé pouvait parfaitement s'en contenter.

Je ne terminerai point ce que j'ai à dire des mœurs des Indiens sans raconter la façon dont ils fabriquent une certaine liqueur enivrante qu'ils ne boivent que dans de grandes circonstances ; c'est le *cachiri*. — Voici la petite scène éccœurante à laquelle le hasard me fit assister. — Les hommes et les femmes de la tribu, assis en rond, mâchent quelques bouchées de manioc amer et le crachent avec leur salive dans de grandes sébilles en bois qui se trouvent devant eux. — Cette opération dure quelques heures. Quand les vases se trouvent remplis, ils sont confiés à la garde de quelques vieilles mégères expérimentées dans l'art de fabriquer ce nectar ; elles ont pour mission de remuer cette bouillie et de laisser le tout fermenter. — Sous l'influence des matières organiques et des principes particuliers au suc salivaire, la substance fermentée, se clarifie et le liquide décanté est placé dans de grandes jarres qui passent alors à la ronde et ne cessent de circuler que quand les buveurs sont presque ivres-morts. — Heureusement que ces orgies n'ont lieu que rarement à l'occasion de quelques fêtes religieuses, autrement l'ivresse furieuse que leur procure cette boisson enivrante les abrutirait en peu de temps.... Et l'on vient dire qu'avec notre tabac et notre eau-de-feu, nous avons apporté chez ces races des vices qu'ils ignoraient, comme si l'humanité, même à son état le plus sauvage, n'avait pas toujours spontanément porté toutes les forces de son obscure intelligence vers la découverte des substances les plus propres à abréger sa vie et à augmenter ses vices !

Après la chasse, la pêche. — Nous avions entendu souvent parler de certaines plantes enivrantes avec lesquelles les Indiens empoisonnent le poisson dans des criques, sans que celui-ci ait acquis par ce fait des propriétés qui le rendissent impropre à l'alimentation. — Nous étions curieux de voir comment ils s'y prenaient ; il ne nous fut pas difficile de contenter notre désir. — La veille du jour fixé pour la pêche, deux Indiens partirent pour le bois afin d'aller recueillir une certaine provision de deux végétaux qu'ils ont l'habitude d'employer à cet effet. — D'après ce que je pus voir, très-superficiellement, l'une de ces plantes, appelée *counomi*, était une liane appartenant à la famille des saponées, et l'autre désignée sous le nom de *sinapou*, appartenait à celle des légumineuses. — Ces plan-

tes, coupées en menus morceaux, furent placées dans un mortier en bois avec une certaine proportion de cendres et fortement cuites ; ensuite on mit tout dans un panier et nous partîmes pour la crique choisie comme devant être le théâtre de nos exploits. — Une des extrémités fut bouchée par un barrage, et tout à fait en avant de la crique, on plongea dans l'eau les paniers renfermant les plantes enivrantes et on agita fortement. — L'eau devint immédiatement laiteuse. — Au bout de quelques minutes, les poissons apparurent à la surface le ventre en l'air, les plus gros conservaient encore un peu de vitalité, mais pas assez pour faire nos filets et nos paniers qui les recueillaient le plus facilement du monde. — Le procédé a le grand inconvénient de détruire beaucoup de menu frétin ; mais l'Indien, essentiellement nomade et vivant au jour le jour, se met fort peu en peine des résultats déplorables des moyens de destruction qu'il emploie. — Quand une crique est épuisée, il en cherche une autre pour recommencer la même manœuvre.

Une autre pêche plus sérieuse et qui exige une adresse et une ruse plus grandes, c'est celle de l'*aimara*, un des poissons de rivière les plus gros et les plus délicats qui existent à la Guyane. — A certaines époques de l'année, les grâces des criques se dessèchent, et il arrive qu'une prodigieuse quantité de ces aimaras se trouvent emprisonnée dans de petits lacs en miniature où les moyens de subsistance pour ces poissons voraces deviennent excessivement rares. — L'Indien saisit ce moment pour faire sa pêche. — Il fait frétiler au-dessus de l'eau un ois au mort attaché au bout d'une longue liane flexible ; le poisson, tourmenté par la faim, bondit hors de l'eau pour saisir cette proie inespérée ; mais pendant qu'il se livre à cet exercice, un autre Indien, armé d'un arc, le transperce de sa flèche. — On a procédé ainsi une grande quantité de ces poissons, qui sont immédiatement boucanés et conservés pour les moments de disette.

Puisque je parle de pêche, je ne terminerai pas ce que j'avais à en dire, sans mentionner un poisson curieux que l'on rencontre dans les savanes noyées et même dans les endroits où il n'existe souvent pas une seule goutte d'eau. — C'est l'*auquipa*. — Ce petit poisson voyageur qui se plaît sur terre et dans les lieux humides, est recouvert d'une cuirasse à anneaux flexibles articulés, qui le fait ressembler aux preux du moyen-âge tout bardés de fer. — C'est un mets exquis qui sert à faire ces savoureuses pimentades si fort en honneur chez tous les créoles de la Guyane.

Après huit jours passés au milieu des Indiens et après avoir réglé toutes les affaires qui nous retenaient si loin des nôtres, il nous fallut songer au retour. — L'infatigable Ielski avait si bien mis à profit notre séjour au milieu de ces sauvages forêts, qu'il avait, pour ainsi dire, un spécimen de chacune des curiosités animées ou inanimées qu'elles renferment et que son flair de naturaliste lui avait fait découvrir. — Toutes les dépouilles de animaux provenant de nos chasses avaient été préparées en vue d'un montage ultérieur. Malgré son grand désir de rester au milieu de ces immenses forêts qui récelaient tant de trésors encore inconnus à la science, il s'arracha à nous emmenâmes une famille d'Indiens que mon beau-père voulait attacher à ses placers chasseur et un pêcheur habile ; — de plus, guider au milieu des passes qu'il nous faudrait emprunter pour descendre les rapides que nous avions si difficilement remontés. — En arrivant au *Granit-Japini*, je fus curieux de savoir comment notre équipage allait s'y prendre pour exécuter cette périlleuse manœuvre. — Et quel fut mon étonnement

(1) Voir les p. 44, 45, 46, 47, et 48 de la Feuille Officielle.

quand je vis, qu'arrivé au point où le courant avait sa plus grande intensité, nos noirs, au lieu de se laisser enlever par le courant, se mirent à pagayer avec une vigueur sans pareille, de manière à augmenter pour ainsi dire la vitesse de la pirogue et à lui conserver la direction de l'impulsion initiale. — Cette manœuvre réussit parfaitement; notre pirogue, semblable à un bouchon de liège, bondit au milieu de l'écume et évita toutes les roches qui formaient ce premier barrage. — Le *Petit-Japini* ne fut pour nous qu'un jeu; — mais ce qui devint plus sérieux, ce furent les sauts *Aicouppaye* et le *grand* et le *Petit-Maparon*. — Il fallait le coup d'œil exercé et le sang-froid de l'Indien qui nous guidait pour trouver notre chemin au milieu de ce dédale de roches. On arrivait doucement devant l'ennemi, et là, après quelques secondes d'examen, notre pilote montrait du doigt la passe qui lui paraissait la plus facile et nous nous lancions aveuglément au milieu des roches qu'il nous indiquait. — Souvent, pendant un quart d'heure, nous roulions comme une épave au milieu de ces torrents sans cesse renissants produits par l'encaissement des roches. — Une fausse manœuvre va nous faire chavirer.... mais deux noirs sont déjà à l'eau; un coup d'épaule a rétabli l'équilibre, et nous voilà partis comme de plus belle jusqu'à ce qu'un nouvel incident nous oblige à renouveler la même manœuvre. — Nous ne mimons que deux jours à descendre ce courant vertigineux, emportés avec une vitesse quelquefois incalculable, mais aguerris à ce genre d'exercice et ne redoutant, pour ainsi dire, aucun accident avec d'aussi habiles conducteurs. Dans la matinée du second jour, nous venions de quitter le carbet où nous avions passé la nuit, une brume épaisse couvrait encore les eaux que nous traversions, quand notre pilote nous montra du regard un objet qui se mouvait à quelque distance de nous et ressemblait à une grosse tête de cheval. — On reconnut bien vite un *maipouri* qui prenait ses élats au milieu de la rivière et regnait la berge opposée. Tous nos fusils furent prêts en un clin d'œil; mais l'Indien passant légèrement à l'avant de la pirogue, coula dans sa vieille carabine à un coup un lingot de plomb et visa l'animal à la tête. — Le coup fut si bien dirigé que l'animal atteint près de l'oreille se débattit quelques instants et disparut emporté par le courant — nous n'avions point le temps de rechercher notre proie.... elle nous échappa, mais ne fut point perdue pour les Indiens maraudeurs qui fréquentent ces parages.

Enfin le dernier saut de *Tourépé* fut également franchi, et le soir nous couchions au bourg d'Approuague.

La nous apprîmes une nouvelle qui nous fit une bien pénible impression. — Quelques jours avant notre arrivée, un gendarme, un noir, une dame et deux enfants du bourg d'Approuague s'étaient noyés en traversant le fleuve. — Ces pauvres gens nous avaient donné l'hospitalité à notre premier passage, nous n' doutions guère que nous ne devions plus les revoir en revenant de notre petit voyage.

Nous eûmes occasion, pendant que nous attendions un navire pour nous ramener à Cayenne, d'aller visiter une petite habitation conduite par deux hommes d'une valeur et d'une énergie sans égale. — Venus autrefois dans la colonie, poussés par la passion de l'histoire naturelle, ils s'étaient fixés plus tard dans le pays et avaient acheté des terres basses, dans le quartier d'Approuague, qu'ils plantaient en cannes pour en faire du rhum. — Malgré la fièvre qui les épuisait et des revers incessants de fortune, ils étaient la combattant contre le climat, les insuccès de toutes sortes et trouvant encore le temps, au milieu de ces labours quotidiens, de faire

d'admirables collections de papillons et d'insectes, les plus complètes qui aient été réunies en ce genre.

Nous pûmes enfin regagner Cayenne sur un bateau d'Indiens Tapouyes, barque de 10 à 20 tonneaux, non pontée, sorte de caisse carrée à l'avant et à l'arrière, qui ne peut naviguer que le long des pâteliers de la côte.

Après notre retour à la ville, nos Indiens devinrent un objet de curiosité pour ces citadins qui n'avaient eu jusqu'ici que de rares occasions de contempler ces habitants des grands bois. — Ils avaient pris l'habitude de nous suivre partout et de nous servir d'escorte: je ne puis me rappeler, sans en rire encore, l'accoutrement avec lequel ils circulaient fièrement dans les rues de la ville: j'avais fait cad au à l'un deux d'un paletot blanc déjà mûr: j'avais voulu y joindre une paire de culottes; mais mon Galibis trouvant cette partie de notre costume trop inconvenable, n'avait voulu garder que la redingote, et il fallait voir la tournure grotesque de ce grand diable ainsi fagoté. — Lui, calme et majestueux comme au milieu de ses forêts, passait dédaigneux au milieu des quolibets qu'il ne comprenait pas, semblant défié tous ces moqueurs de porter le costume européen avec un si grand air et une si noble aisance.

Fin.

NOTICE SUR LES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON.⁽¹⁾

RÉSUMÉ HISTORIQUE.

On ne sait pas encore d'une manière bien certaine quels furent les premiers navigateurs qui fréquentèrent les parages de l'île de Terre-Neuve. Les hommes du nord de l'Europe (*Northmen*), habitants du Danemark et de la Norvège, paraissent avoir connu cette île dès le onzième siècle. Les Basques français réclament l'honneur d'y être venus dans le courant du quatorzième siècle, près de deux cents ans avant les voyages des Cabots (1497) et de Verazzani (1527). Quoi qu'il en soit, il est certain que dès l'année 1504 les Bretons et les Normands venaient pêcher dans les eaux de Terre-Neuve où la morue se trouvait en abondance; mais ce n'est que vers l'année 1604 que nos pêcheurs fondèrent leurs premiers établissements sédentaires sur cette île. A partir de cette époque, grâce à la fondation de nouvelles colonies au Canada et dans l'Acadie, grâce aussi aux encouragements accordés par le gouvernement, la pêche de la morue commença à acquérir de l'importance, et cent ans plus tard, en 1710, on ne comptait pas moins de 3,000 habitants à Terre-Neuve.

Le traité de paix conclu à Utrecht le 13 avril 1713 fit passer Terre-Neuve entre les mains de l'Angleterre, en servant à la France le droit de pêcher et de se chercher le poisson sur certaines parties des côtes de l'île.

Lorsqu'en 1763 la France perdit le Canada et ses autres possessions de l'Amérique du Nord, il ne lui resta plus dans ces parages que les îles Saint-Pierre et Miquelon, que le traité de Paris, du 10 février 1763, lui céda pour servir d'asile à ses pêcheurs. Le Baron de l'Espérance, capitaine d'infanterie, fut chargé, le 14 juillet 1763, d'aller prendre possession de ces îles au nom de la France. Les droits de pêche et de secherie, reconnus aux Français par le traité d'Utrecht, furent d'ailleurs confirmés et n'éme étendus.

Ce fut de 1764 à 1767 que se formèrent nos premiers établissements de pêche aux îles Saint-Pierre et Miquelon. Les produits que les habitants sédentaires de ces îles retirèrent de la pêche, de 1765 à 1777, s'élévèrent, année commune, à environ 6,000 quintaux de morue. Cette pêche occupait chaque année 220 bâtiments jaugeant ensemble 24,000 tonneaux et montés par 8,000 marins ou pêcheurs.

En 1778, lors de la guerre de l'indépendance de l'Amérique, les Anglais s'emparèrent des îles Saint-Pierre et Miquelon, dont ils détruisirent les constructions de fond en comble et dont ils forcèrent les habitants, au nombre de 1,200 à 1,300, à se refugier en France. La paix de Versailles, du 3 septembre 1783, rendit à la France les îles Saint-Pierre et Miquelon et confirma nos droits de pêche sur les côtes de Terre-Neuve. Tous les habitants qui avaient été forcés de quitter ces îles en 1778 y furent ramenés.

⁽¹⁾ Extrait des notices sur les colonies françaises publiées par l'ordre du Ministre de la marine, en 1866.

n's aux frais de l'État, au nombre de 1223, dont 510 en 1783 et 713 l'année suivante.

Les expéditions de nos ports pour la pêche de la morue suivirent immédiatement la reprise de possession des îles Saint-Pierre et Miquelon; en 1704, le nombre total des navires expédiés de France pour cette pêche s'éleva à 318, jaugeant ensemble 34,658 tonneaux et montés par 9,520 marins ou pêcheurs.

La guerre de 1792 vint de nouveau détruire cette branche d'industrie si importante pour la France, soit comme école de navigation, soit comme source d'alimentation et de commerce. Le 14 mai 1793, les Anglais s'emparèrent des îles Saint-Pierre et Miquelon, et l'année suivante ils en déportèrent les habitants en France.

La paix d'Auvers (27 mars 1802) restitua ces îles à la France, qui en reprit possession le 20 août de la même année, mais qui les perdit pour la dernière fois en mars 1803.

Le traité de Paris du 30 mai 1814 a rendu à la France ses pêcheries d'Amérique et a stipulé, en outre, quant aux droits de pêche des Français sur les côtes de l'île de Terre-Neuve, et les îles, adjacentes, ainsi que dans le golfe de Saint-Laurent, que tout serait remis sur le même pied qu'auparavant.

La rétrocession des îles Saint-Pierre et Miquelon eut lieu le 22 juin 1816. Une expédition française y amena, pour former le noyau de la population nouvelle, 150 des anciennes familles.

Avec le secours du gouvernement, les habitants relevèrent le bourg de Saint-Pierre qui avait été détruit en 1795; un autre petit bourg fut en même temps formé à Miquelon.

Les expéditions de pêche ne tarderont pas à reprendre leur ancienne activité; et depuis lors, grâce à la continuation des encouragements accordés par la métropole, leur développement a subi diverses phases plus ou moins heureuses.

(A continuer.)

POSTE AUX LETTRES.

La goélette postale *Stella-Maris* partira pour Halifax vendredi, 8 du courant.

Le guichet de l'affranchissement sera fermé le même jour au bureau de la Poste à 6 heures du soir.

La dernière levée de la boîte supplémentaire de la rue Joinville aura lieu à 8 h. 45, et celle du bureau de la Poste à 9 heures précises.

La goélette postale *Arbutus* partira pour Sydney, samedi, 9 du courant.

Le guichet de l'affranchissement sera fermé le même jour au bureau de la Poste à 6 heures du soir.

La dernière levée de la boîte supplémentaire de la rue Joinville aura lieu à 8 h. 45, et celle du bureau de la Poste à 9 heures précises.

ÉTAT CIVIL

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

28 novembre 1871. Dodeman, Marie-Anne.

3 décembre. — Apsteguy, Joséphine.

MARIAGES.

29 novembre 1871. Maillard, Omer-Henri, marin-pêcheur, avec demoiselle Dominique (Elisabeth), sans profession.

— Roverch, Mathieu, marin-pêcheur, avec demoiselle Jacqueline (Rosalie-Françoise), ménagère.

— Le Hénaff, François-Marie, cordonnier, avec demoiselle Fitzgerald, Fannie-Eugène, sans profession.

30. Lefèvre, Mary-François, charpentier, avec demoiselle Marsolau, Eugenie-Josephine, sans profession.

— Vigneau, Emile-Désiré, marin-pêcheur, avec demoiselle Frioul, Marie-Estelle, couturière.

— Hutton, Guillaume-François, employé du télégraphe anglais, avec demoiselle Poulain, Azelma-Maria, sans profession.

DÉCÈS.

1^{er} décembre 1871. Petitpas, Dorothee-Zulma, V^e Léon Coste, sans profession, âgée de 54 ans, née à Miquelon.

NOUVELLES MARITIMES

PORT DE SAINT-PIERRE

BÂTIMENTS DU COMMERCE.

décembre. ENTREES. VENANT DE

1. Nellie Gray, pommes de terre, avoine et viande fraîche. Ille Prince Edouard.

2. J. B. Foot, charbon. Sydney.

3. Clémentine-Alice, c. Peyrano, div. march. Marseille.



TABLEAU DU SERVICE POSTAL

Par la voie d'Angleterre, entre la France et les îles Saint-Pierre et Miquelon, et réciproquement, pendant le 1^{er} Trimestre 1872,

NOTA. — L'exactitude de ce tableau ne pourrait être garantie que sous le bénéfice de l'invariabilité des jours de départs des steamers de la ligne ALLAN.

DE FRANCE A SAINT-PIERRE ET MIQUELON					DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON EN FRANCE				
DÉPARTS		ARRIVÉES			DÉPARTS		ARRIVÉES		
DE PARIS	DE LIVERPOOL	A HALIFAX	A SAINT-PIERRE	A SYDNEY	DE SYDNEY	DE SAINT-PIERRE	D'HALIFAX	A LIVERPOOL	A PARIS
LUNDI	MARDI	VENDREDI	MERCREDI	JEUDI	MARDI	JEUDI	MARDI	SAMEDI	DIMANCHE
1 ^{er} janvier.....	2 janvier.....	12 janvier.....	7 février.....	18 janvier.....	16 janvier.....	18 janvier.....	16 janvier.....	27 janvier.....	28 janvier.....
15 —.....	16 —.....	26 —.....	9 février.....	6 mars.....	30 —.....	15 février.....	13 février.....	24 —.....	25 —.....
29 —.....	30 —.....	9 février.....	23 —.....	14 mars.....	27 —.....	27 —.....	9 mars.....	10 mars.....	11 mars.....
12 février.....	13 février.....	23 —.....	3 avril.....	14 mars.....	12 mars.....	26 —.....	23 mars.....	24 —.....	14 avril.....
26 —.....	27 —.....	8 mars.....							
11 mars.....	12 mars.....	22 —.....							

La goëlette postale partira de Saint-Pierre pour Halifax:

Le 18 janvier, pour atteindre le steamer partant de ce dernier port le 30 janvier, et rapporter les correspondances d'Europe des 1^{er} et 15 janvier.

Le 15 février, pour atteindre le steamer partant d'Halifax le 27 février, et rapporter les correspondances des 29 janvier et 12 février.

Le 14 mars, pour atteindre le steamer partant d'Halifax le 26 mars, et rapporter les correspondances des 26 février et 11 mars.

ANNONCES & AVIS

Il a été perdu, samedi dernier, un billet de banque de 108 francs : la personne qui l'a trouvé est priée de vouloir bien le déposer au Trésor.

Les créanciers du sieur Fouchard, Alexandre, décédé en cette île, sont invités à produire leurs comptes dans le plus bref délai, entre les mains du curateur aux successions vacantes.

Les créanciers du sieur Bataille, Joseph, décédé à Langlade, sont invités à produire leurs comptes dans le plus bref délai, entre les mains du curateur aux successions vacantes.

E. SASCO.

ASSURANCES SUR LA VIE

ET CONTRE L'INCENDIE

COMPAGNIE D'ASSURANCES

QUEEN

De LIVERPOOL et de LONDRES.

CAPITAL: 50 MILLIONS DE FRANCS.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE:

Cette compagnie, qui s'est rendue célèbre dans le monde entier par sa promptitude et sa régularité à remplir ses engagements, continue d'assurer les propriétés rurales et urbaines de toute nature au taux le moins élevé et aux conditions les plus avantageuses.

L'accroissement constant et rapide de ses affaires, est la meilleure preuve de sa grande popularité ainsi que de la confiance illimitée qu'elle a su s'acquérir.

ASSURANCE SUR LA VIE:

Au point de vue de la sécurité, il est reconnu que les contrats de la Cie QUEEN, offrent les meilleures garanties, et qu'elle n'est surpassée par aucune autre.

Le soin qu'elle apporte dans le choix des individus assurés, lui garantit des bénéfices considérables.

Les polices sont délivrées par l'AGENCE, sans intervention de l'Administration centrale de la Compagnie.

AGENCE DE SAINT-JEAN (Terre Neuve),
RUE DUC WORTH 247;

à laquelle faire parvenir M. J. HENRY TOBIN,
(Agent général pour Terre-Neuve.)

M. W. C. SIMMS, D. M.
MÉDECIN VISITEUR.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

LA FEUILLE OFFICIELLE

de la colonie. UN NUMÉRO: 50 c.

TABLEAU DU SERVICE POSTAL.

pour le 1^{er} trimestre 1872

UN EXEMPLAIRE: 0fr. 25c.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 28 novembre au 4 décembre 1871

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre		TEMPÉRATURE maximum.	minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin	4 heures du soir	10 heures du matin	4 heures du soir						
28	737	734	3	2	4	2	S.E.	?	Ni.	Pluie. Brume.
29	738	738	15	2	4	4	S.E.	3	Ni.	Neige.
30	734	732	4	3	5	5	N.-O.	2	Ni.	Neige.
1	742	742	45	28	6	6	N.-O.	2	Ni.	
2	746	749	45	5	9	9	N.-O.	3	Ni.	
3	757	760	43	4	7	5	N.-O.	4	Ni.-Cu.	Neige.
4	765	767	05	1	6	6	O.-S.-O.	4	Ni.	